



DECISION DU MAIRE N°DEC2026-214

Subvention pour la rénovation énergétique du groupe scolaire Jules Ferry

Nomenclature ACTES : 7.5

Le Maire de la commune de Sausset-les-Pins,

VU le Code général des collectivités territoriales, articles L 2122-21 et L 2122-22 résultant des dispositions de la loi N°96.142 du 21 février 1996, relative à la partie législative du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération N°2026-04-02 du 8 avril 2026 par laquelle le Conseil Municipal de Sausset-les-Pins, a délégué à son Maire et pour la durée du mandat, une partie de ses attributions en le chargeant de prendre des décisions qui s'imposent à l'égard de toutes les matières énumérées à l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales,

CONSIDERANT la volonté de la commune de Sausset-les-Pins de solliciter une subvention auprès de la sous-préfecture d'Istres pour son projet de rénovation énergétique du groupe scolaire Jules Ferry.

DECIDE

Article 1 : De solliciter une subvention auprès de la sous-préfecture d'Istres dans le cadre du dispositif : Fonds Vert - Rénovation énergétique des bâtiments publics locaux.

Article 2 : L'aide de la sous-préfecture d'Istres est sollicitée afin de continuer le projet de rénovation et de réhabilitation des bâtiments publics de la commune de Sausset-les-Pins. Cette demande d'aide est spécifique au projet de rénovation énergétique du groupe scolaire Jules Ferry.

Article 3 : Monsieur le Maire sollicite donc une aide financière de la sous-préfecture d'Istres à hauteur de 18% soit 800 000€ HT.

Article 4 : Le montant du projet estimé à 4 548 889€ HT réparti comme suit :

Coût estimatif de l'opération		
Pour être recevable, un dossier doit faire apparaître des montants identiques sur les devis ou l'APD, la délibération et le plan de financement		
Nature des dépenses les montants indiqués (sans arrondi) doivent être justifiés ajoutez des lignes si nécessaire	Nom du prestataire	Montant (HT)
Maîtrise d'œuvre / Assistance à maîtrise d'ouvrage		
AMO	EDENBAT	26 500,00 €
MOE	LLA	390 040,00 €
Études		
Contrôle amiante	OCONTROL	17 772,50 €
Complément	OCONTROL	6 635,50 €
Faisabilité restauration	ECCI	6 000,00 €
Diag charpente	INGECOBOIS	4 540,00 €
Contrôle technique	BUREAU VERITAS	70 700,00 €
Géomètre	MICHELETTI	3 000,00 €
Georéférencement	ECORES	3 400,00 €
SPS	PREVENTEC	20 128,00 €
Expert structure	BETEX	6 050,00 €
Geotechnique	ALIOS	9 750,00 €
Travaux		
LOT 1 - DESAMANTAGE		206 406,00 €
LOT 2 - GROS ŒUVRE - DEMOLITION		333 295,00 €
LOT 3 - CARPENTE BOIS - COUVERTURE -		122 406,00 €
LOT 4 - CHARPENTE METALLIQUE		212 952,00 €
LOT 5 - REVETEMENTS DE FACADES		308 097,00 €
LOT 6 - MENUISERIES EXTERIEURES		328 690,00 €
LOT 7 - SERRURERIE		113 762,00 €
LOT 8 - MENUISERIES INTERIEURES		228 480,00 €
LOT 9 - CLOISONS - DOUBLAGES -		243 487,00 €
LOT 10 - REVETEMENTS DE SOLS		173 579,00 €
LOT 11 - PEINTURES		91 377,00 €
LOT 12 - ASCENSEURS		33 640,00 €
LOT 13 -ELECTRICITE CFO - CFA		392 000,00 €
LOT 14 - CHAUFFAGE / VENTILATION /		799 075,00 €
LOT 15 - PHOTOVOLTAIQUES		26 265,00 €
LOT 16 - EQUIPEMENTS DE RESTAURATION		124 450,00 €
LOT 17 - VRD		157 477,00 €
LOT 18 - ESPACES VERTS - ARROSAGE -		88 935,00 €
Équipements		
Frais annexes		
COÛT TOTAL PRÉVISIONNEL (HT)		4 548 889,00 €

Article 5 : Le plan de financement prévisionnel de l'opération est établi comme suit :

Ressources prévisionnelles de l'opération				
Financements	à préciser le cas échéant	sollicité ou acquis	Montant (HT)	Taux
Fonds chaleur				0,00%
autre mesure Fonds Vert	RENOVATION DES BATIMENTS PUBLICS	sollicité	800 000,00 €	17,59%
Fonds FPRNM Barnier				0,00%
Fonds européens	FEDER	sollicité	406 150,00 €	8,93%
DETR				0,00%
DSIL				0,00%
FNADT				0,00%
Fonds mobilités actives				0,00%
Pacte local des solidarités				0,00%
Autres aide État	AGENCE DE L'EAU	sollicité	98 565,00 €	2,17%
Conseil régional	NOS COMMUNES D'ABORD	sollicité	200 000,00 €	4,40%
Conseil départemental	CDTE	sollicité	1 592 111,00 €	35,00%
EPCI				0,00%
Autre collectivité				0,00%
à préciser				0,00%
Sous-total aides publiques	Taux de financement public		3 096 826,00 €	68,08%
Opérations standardisées CEE				
Autres aides non publiques				
à préciser				
Sous-total autres aides non publiques			0,00 €	0,00%
Part de la collectivité	Fonds propres		1 452 063,00 €	
	Emprunt			
	Crédit bail ou autres			
	Recettes générées par le projet ou moindres dépenses de fonctionnement			
Participation du porteur de projet (autofinancement)			1 452 063,00 €	31,92%
TOTAL RESSOURCES PRÉVISIONNELLES (HT)			4 548 889,00 €	100,00%

Article 6 : La dépense correspondante sera prélevée sur le budget communal.

Article 7 : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision.

Fait à Sausset-les-Pins, le 13 octobre 2026,



Le Maire,
Maxime MARCHAND